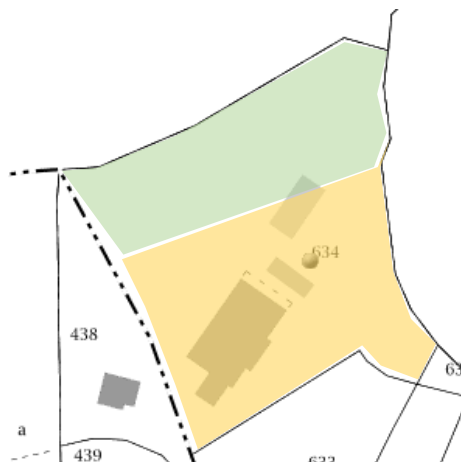


## URBANISME – LIEU DIT PIANO



**Parcelle B 634 : contenance totale de 2780 m<sup>2</sup>**

**Partie en zone NLr : environ 1000 m<sup>2</sup>**

**Partie en zone UD : Environ 1800 m<sup>2</sup>**

**Emprise au sol du bâti enregistré au plan : Environ 210 m<sup>2</sup> soit 7,5 % de la parcelle, environ 12,5 % de la partie constructible**

**Emprise au sol réelle : + de 25 % de la partie constructible.**

**Zone NL :** parties du territoire communal qui font l'objet d'une protection particulière en raison notamment de la qualité des sites, de l'environnement et des paysages.

- Sous secteur NLr : risque incendie
- Constructions autorisées :
  - « Les travaux confortatifs des constructions existantes » (le préau n'est pas enregistré au Plan)
  - « Les aménagements légers dans la mesure ou leur localisation et aspect ne dénature par le caractère des site, ni ne compromettent leur qualité architecturale et paysagère. »

**Zone UD :** zone résidentielle présentant un intérêt paysager à maintenir

- Constructions interdites :
  - Aménagement des terrains pour camping, stationnement de caravanes, habitations légères de loisir
  - Constructions et activités à usage industriel
  - Activités incompatibles avec la fonction résidentielle du fait des nuisances qu'elles engendrent
- Constructions autorisées :
  - « Les travaux de confortation et de réhabilitation des immeubles bâtis existants, sans augmentation de la surface de plancher hors œuvre, brute ou nette, existante avant travaux.
- Emprise au sol autorisée : 15 %
- Hauteur Maximum autorisée : 6m

L'ensemble de la parcelle est concernée par un risque incendie de forêt moyen

**→ Conclusion : Absence de constructibilité nette importante**